



## **Informations destinées aux parrains de membres rotariens actuels et futurs**

Ce que le parrain potentiel ou actuel, donc tout rotarien  
doit savoir  
et communiquer à son filleul

### **Qu'est ce que le Rotary ?**

(Voir page 6 de l'annuaire « Le but du Rotary »)  
C'est un club service qui regroupe plus de 1,2 millions de membres dans le monde  
pour cultiver l'idéal de servir  
auquel aspire toute profession honorable

Chaque rotarien est d'abord défini  
par sa profession  
dans laquelle il doit exceller, en capacité et en éthique  
(Voir page 6 de l'annuaire « Obligations professionnelles du rotarien »  
et  
Art.5 § 2 des statuts du Rotary International)

### **Comment entre-t-on au Rotary ?**

**Par cooptation :**

Au départ (*confidentialité*), le filleul ne doit pas savoir qu'il est candidat.  
Cependant le parrain s'assure, discrètement que son filleul n'a pas d'empêchement régulier le  
jour de la réunion hebdomadaire.

## Procédure d'entrée

*(Selon art.13 du règlement interne du RC Les Reussilles disponible sur le site)*

Le nom d'un candidat est transmis, via **le formulaire** disponible sur le site, par son parrain au past-président qui le soumet au comité, ceci en toute **confidentialité**.

Le comité vérifie que le candidat répond aux **critères d'éligibilité** (voir ci-dessus « Définition du Rotarien ») et n'est pas membre d'une autre association ayant les mêmes buts (Lions, Kiwanis, Union, etc), selon pages 8 et ss. du Manuel de procédure 2013.

Si cette candidature est jugée **recevable** par le comité, le parrain informe le candidat des objectifs du Rotary ainsi que des prérogatives et responsabilités qui découlent de la qualité de Rotarien. Le candidat est ensuite invité à donner son accord d'admission, sous réserve de l'accord de l'ensemble des membres du club, et autorise que son nom et sa classification soient ainsi transmis à tous les membres du club.

Si aucune **opposition écrite** ne parvient au comité dans les 10 jours qui suivent l'annonce de la candidature à l'ensemble des membres, et que le candidat s'est acquitté de la finance d'entrée (en 2014 Fr. 400.-), il est considéré comme régulièrement élu.

Après avoir invité le candidat à participer à quelques réunions hebdomadaires afin qu'il se fasse une première idée sur le Rotary, le Président et le parrain organisent la cérémonie d'intronisation du nouveau membre

En cas **d'opposition**, le comité discute le cas avec les opposants. Si l'opposition n'est pas levée, la candidature est refusée.

*Il serait judicieux que le candidat n'assiste, comme auditeur, à aucune rencontre hebdomadaire du club pendant la procédure d'entrée.*

## **Ce qu'il faut savoir en qualité de rotarien, Informer sur...**

- On peut assister valablement à n'importe quelle réunion rotarienne dans le monde.  
Une « carte de présence » est alors remise au membre qui, à son retour dans le club, la remettra au secrétaire du club.  
Très utile : Avec l'annuaire on reçoit, en tiré à part, une liste des réunions rotariennes en Suisse, classées par jour de la semaine, puis par ordre alphabétique des lieux.
- Vaut présence : Toute réunion rotarienne, formelle ou informelle (comité, commission, rencontre et organisations diverses), lorsque 3 rotariens se réunissent pour la cause rotarienne.
- Finances : En 2014 – 2015, la cotisation annuelle est de Fr. 600.- Le coût des repas, actuellement de Fr. 34.-, n'est pas compris dans la cotisation. Il peut être plus élevé lors d'une sortie, d'une occasion spéciale ou chez d'autres clubs lors de visites.
- Les membres sont périodiquement sollicités pour des dons ou des actions.
- Chaque nouveau membre sera appelé, à court ou moyen terme, à assumer une fonction dans une commission, au comité ou dans le cadre d'une action rotarienne particulière.
- Chaque membre est tenu de participer aux séances d'information pour nouveau membre dans le cadre du district.
- Les conjoints et conjointes sont cordialement invités à nos rencontres du soir, sauf cas particuliers tels que soirée veille Ascension, torréé automnale de la Bise, soirée fondue, etc.

### ... et encore...

- Le comité et les commissions : Quoi ? Qui ? Qui sont les dirigeants du club ?
- Activités rotariennes (Fondation, Polio Plus, Mine-Ex, Echange de jeunes, camps de vacances, Rencontres de district...)
- Actions du club (Torrée publique, Loto, Vélothon...)
- Internet : Le club dispose d'un site. Chaque membre reçoit un droit d'accès et est informé par mail sur l'activité du club et en reçoit le bulletin hebdomadaire.
- Annuaire : Un annuaire des membres des clubs rotary suisse est publié annuellement et remis à chaque rotarien. Ces informations ne doivent en aucun cas être utilisées dans un cadre commercial, sous peine d'exclusion du Rotary.
- Obligations professionnelles du rotarien : L'engagement du rotarien se trouve à la page 6 de l'annuaire.
- Code d'honneur, critère des 4 questions :  
En regard de ce que nous pensons, disons ou faisons :
  1. Est-ce conforme à la vérité ?
  2. Est-ce loyal de part et d'autre
  3. Est-ce susceptible de stimuler la bonne volonté réciproque et de créer de meilleures relations amicales ?
  4. Est-ce bénéfique à tous les intéressés ?
- Assiduité : 50% minimum, le non-respect peut entraîner l'exclusion
- Participation aux rencontres : Ne pas toujours s'asseoir avec les mêmes membres.